

# CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 32/21

## INSTAURATION DE L'AUTORISATION AVANT DE CIRCULER AUX AÉROPORTS CANADIENS DESSERVIS PAR UNE STATION D'INFORMATION DE VOL

Compte tenu de la rétroaction obtenue lors de diverses consultations des parties prenantes, NAV CANADA poursuit ses efforts d'instauration de la disponibilité de l'autorisation avant de circuler (PTC) aux emplacements où se trouve une station d'information de vol (FSS) dotée en personnel au pays, lorsqu'il y a lieu. Dans le cadre de cette initiative, la PTC est donc disponible aux emplacements suivants depuis le 31 août 2021 :

FIR	Emplacement	Code
CZQX	FSS de Deer Lake	CYDF
CZQM	FSS de Saint John	CYSJ
	FSS de Charlottetown	CYYG
CZUL	FSS de Gatineau	CYND
	FSS d'Iqaluit	CYFB
	FSS de Mirabel	CYMX
	FSS de Sept-Îles	CYZV
CZYZ	FSS de Kingston	CYGK
	FSS de North Bay	CYYB
	FSS de St. Catherines	CYSN
	FSS de Sudbury	CYSB
	FSS de Timmins	CYTS
CZEG	FSS de Fort Nelson	CYYE
	FSS de Fort St. John	CYXJ
	FSS de Grande Prairie	CYQU
	FSS de High Level	CYOJ
	FSS d'Inuvik	CYEV
	FSS de Lethbridge	CYQL
	FSS de Lloydminster	CYLL
	FSS de Medicine Hat	CYXH
	FSS de Norman Wells	CYVQ
	FSS de Peace River	CYPE
	FSS de Whitecourt	CYZU
	FSS de Yellowknife	CYZF
CZVR	FSS de Castlegar	CYCG
	FSS de Cranbrook	CYXC
	FSS de Port Hardy	CYZT
	FSS de Smithers	CYYD
	FSS de Terrace	CYXT

Il doit être absolument clair pour les exploitants que la délivrance d'une PTC ne constitue **PAS** une autorisation de décoller lorsque prêt.

L'instruction suivante accompagnera les autorisations de PTC : « **NE DÉCOLLEZ PAS AVANT D'AVOIR REÇU LA VALIDATION DE DÉPART** ».

Pendant qu'ils circuleront pour un départ, les exploitants recevront une validation de départ relayée par le spécialiste de l'information de vol comme suit : « **(ACID) valide (SID, le cas échéant) DÉPART PISTE (XX)**, » par exemple.

Advenant qu'une autorisation de PTC doive être modifiée avant le départ, le spécialiste de l'information de vol relaiera une nouvelle autorisation, laquelle nécessitera une validation de départ. Compte tenu de leur longueur et de leur complexité, les PTC ne seront pas disponibles pour les pilotes déposant des itinéraires de vol IFR (règles de vol aux instruments).

Pour les aéroports dont la station d'information de vol offrira la PTC, une mention à cet effet sera ajoutée au *Canada Flight Supplement* (CFS) prochainement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
Service à la clientèle  
77, rue Metcalfe  
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693  
Télec. : 877-663-6656  
Courriel : [service@navcanada.ca](mailto:service@navcanada.ca)



Stephanie Castonguay  
Directeur, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes